



RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Délégation académique à la
formation des personnels de
L'Education Nationale

Dossier suivi par :
Catherine RONCIN
Déléguée académique
Tél. 03 22 82 39 71

Lise GIRAN
Déléguée académique adjointe
Tél. 03 22 82 37 19

Mél : ce.dafpen@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Amiens le 21 mars 2018

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE D'AMIENS Chancelière des universités

à

- Messieurs les Présidents d'université
- Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs académiques des services
départementaux de l'Éducation nationale
de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme
- Monsieur le Délégué Régional de l'ONISEP
- Monsieur le Directeur du CROUS
- Monsieur le Directeur de CANOPE
- Monsieur le Directeur de la DRJSCS
- Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
- Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
- Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO
- Mesdames et Messieurs les Conseillers techniques
et chargés de mission
- Mesdames et Messieurs les délégués académiques
- Mesdames et Messieurs les chefs de division

Objet : Campagne anticipée d'inscription aux préparations concours.

P.J. : Liste des formations ouvertes et descriptifs.

Je vous informe de l'ouverture de la campagne anticipée d'inscription aux préparations aux concours des personnels de direction, d'inspection et de l'agrégation interne.

Les inscriptions pourront être effectuées du 18 avril au 18 mai 2018 à l'adresse : <https://portail.ac-amiens.fr/arena>

Onglet : gestion des personnels

- Gaia : accès individuel
 - Inscription individuelle

Les supérieurs hiérarchiques seront invités à émettre leur avis sur les candidatures du 22 au 25 mai 2018.

Une absence d'avis en fin de campagne vaut validation.

J'attire votre attention sur le fait que ce dispositif concerne désormais les préparations aux concours suivants :

- Personnels d'encadrement ;
- CAPES, CAPLP et agrégation internes ;
- APAE (attaché principal d'administration de l'Etat) ;
- SAENES classe exceptionnelle.

Aucune inscription ne sera prise après la campagne, à l'exception des personnes nouvellement affectées dans l'académie ou en congé durant la campagne anticipée. Leur demande sera à adresser à la DAFPEN sous couvert du supérieur hiérarchique.

Pour les préparations des concours enseignants, dans les disciplines pour lesquelles il n'y a pas d'offre de formation, ou pour des raisons de convenance géographique dument motivées, les personnels qui le souhaitent peuvent préparer le concours de l'agrégation dans une autre académie.

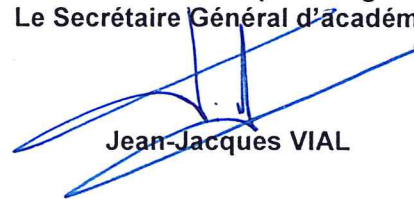
Ils doivent au préalable solliciter l'autorisation du recteur de l'académie d'Amiens en lui adressant, sous couvert de leur chef d'établissement la demande de dérogation téléchargeable sur le site académique avant le 1^{er} juin 2018 à l'adresse : <http://www.ac-amiens.fr/541-preparation-des-concours-internes.html>

Les candidats ayant reçu un avis favorable de la DAFPEN et de l'académie sollicitée recevront des ordres de mission autorisant leur déplacement avec remboursement des frais dans la limite de 10 allers et retours.

Ils seront destinataires d'un émargement qui devra être visé par les formateurs et retourné à la DAFPEN avec les formulaires de remboursement.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir informer, dans les meilleurs délais, tous les personnels concernés et placés sous votre responsabilité.

**Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général d'académie**


Jean-Jacques VIAL